

Sur le radar : Véhicules autonomes en Alberta : état des lieux

25 juin 2019

Bien que le déploiement et l'essor des VA n'en soient qu'à leurs balbutiements à l'échelle provinciale, des tests sont menés dans certaines municipalités. Ainsi, les villes d'Edmonton, de Calgary, de Wetaskiwin et de Beaumont ont entrepris des programmes pilotes de mise à l'essai de VA. Ces activités semblent soutenues par le gouvernement de l'Alberta, qui y alloue un certain financement et y consacre des campagnes de sensibilisation. Voici ce qui se passe actuellement sur le front des VA en Alberta:

Réglementation et soutien gouvernemental à l'égard des véhicules autonomes

Le gouvernement albertain a démontré son intérêt et son soutien à l'égard de l'industrie florissante des véhicules autonomes en lançant plusieurs nouvelles initiatives au cours du premier trimestre de 2019.

La première d'entre elles a été la participation de l'Alberta à la création du Cadre de sécurité du Canada pour les véhicules automatisés et connectés, publié le 21 janvier 2019. Ce cadre a été élaboré pour définir un ensemble de politiques que doivent suivre toutes les administrations au pays en ce qui concerne la mise à l'essai et le déploiement futurs de véhicules autonomes. Il aborde également des questions de politique et de réglementation qui doivent être réglées avant que les VA puissent prendre d'assaut les routes canadiennes.

Bien que ce cadre soit en vigueur, aucune modification à la réglementation provinciale albertaine visant précisément les véhicules autonomes n'était à signaler en date de juin 2019. En réalité, les VA de niveau 3, 4 et 5, selon la classification de la Society of Automotive Engineers, doivent avoir été exemptés des règlements applicables par le registraire pour pouvoir être utilisés sur des routes ou des autoroutes publiques au sens de la Traffic Safety Act. Ces exemptions sont évaluées au cas par cas et l'approbation d'une demande se fait à la seule discrétion du registraire.

Parmi les véhicules hautement autonomes qui ont été exemptés par le registraire, mentionnons celui du projet pilote « ELA » ou « Electric Autonomous », à savoir une navette électrique autonome fonctionnant à basse vitesse. Des membres du public



pouvaient monter à bord de la navette, qui circulait sur des voies courtes et contrôlées distinctes des routes publiques dans les municipalités de Calgary, d'Edmonton et de Wetaskiwin. Les démonstrations avaient pour but de sensibiliser les gens aux technologies de véhicules autonomes et de les habituer à leur présence.

La ville de Beaumont accueille actuellement le premier projet pilote d'ELA de Pacific Western Transportation : une navette électrique autonome entièrement intégrée à la circulation, qui interprète et réagit aux technologies connexes et repère les piétons.

Parallèlement à son examen de la réglementation, le gouvernement de l'Alberta a commencé à appuyer financièrement l'industrie des VA. Le 13 février 2019, il a ainsi annoncé un <u>investissement de 100 M\$ sur 5 ans</u> visant à attirer plus d'entreprises de haute technologie spécialisées en intelligence artificielle dans la province. Cet investissement est réalisé par l'intermédiaire de deux entités gouvernementales existantes, à savoir Alberta Innovates et l'Alberta Machine Intelligence Institute (« Amii »).

Parmi les faits nouveaux notables à l'échelon municipal, mentionnons la publication, en septembre 2018, du <u>Smart Transportation Action Plan</u>, dans lequel la Ville d'Edmonton présentait les étapes à suivre pour favoriser la progression de l'industrie des VA en Alberta, notamment l'élaboration d'une réglementation municipale et l'octroi de permis autorisant la mise à l'essai de VA de même qu'une analyse de la façon dont ces règlements pouvaient être harmonisés à ceux de la province et du gouvernement fédéral. Edmonton travaille actuellement à l'établissement de cette réglementation. Ce document fait suite à un rapport commandé par la municipalité portant sur <u>l'avenir de l'industrie des VA</u> et son incidence sur la ville. Dans ce rapport, on estimait que d'ici 2040, les VA représenteraient jusqu'à 75 % des voitures circulant sur les routes d'Edmonton et on prévoyait que les VA de niveau 3 seraient commercialisés sur les marchés publics entre 2020 et 2025.

L'aéroport international d'Edmonton (« AIE ») a également été transformé en centre de mise à l'essai pour divers projets liés aux VA. Le premier d'entre eux, qui a eu lieu à l'été 2017, a pris la forme d'un partenariat avec Clear Flight Solutions dans le but de tester le système de contrôle aviaire RoBird. Ce partenariat, qui visait notamment à mettre à l'essai le dispositif contrôlé par l'humain RoBird, a également donné lieu à d'autres vols de drones dans la région qui ont permis de recueillir des données et de cartographier l'« aérotropole » de l'AIE. Les données tirées des autres vols de drones aideront au déploiement futur de véhicules encore plus autonomes. Plus récemment, en juillet 2018, l'AIE s'est associé à l'Alberta Centre for Advanced Microprocessor and Nanotechnology Products (« ACAMP ») afin de lancer un véhicule tout terrain pouvant servir à des patrouilles de sécurité. Ce véhicule, contrôlé à distance par un humain, recueille aussi des données et s'appuie sur l'apprentissage machine pour exécuter ses tâches de façon autonome.

Outre les administrations provinciales et municipales, d'autres intervenants s'activent à bâtir l'industrie des VA en Alberta. De ces acteurs, les plus importants sont les établissements d'enseignement postsecondaire de la province, comme l'Université de l'Alberta et l'Université de Calgary, où des chercheurs travaillent à des projets comme <u>ACTIVE-AURORA</u> afin de mettre sur pied le premier réseau de bancs d'essai de véhicules connectés au Canada. Les établissements d'enseignement albertains



s'emploient par ailleurs à tester des véhicules autonomes dans des conditions hivernales propres à la province.

Il apparaît donc clairement que l'Alberta est bien au fait de l'incidence considérable que les véhicules autonomes auront sur la façon dont les Albertains vivent et travaillent. C'est pourquoi le gouvernement provincial a pris d'importants engagements financiers pour développer l'industrie des véhicules autonomes dans la province et qu'il jette également les bases réglementaires nécessaires pour s'assurer que les véhicules autonomes seront mis en œuvre en toute sécurité sur ses routes. Grâce à cet appui, un véritable écosystème d'acteurs a vu le jour, dont des municipalités et des établissements d'enseignement, qui contribuera assurément à l'essor des technologies de véhicules autonomes en Alberta.

Par

Patrick Heinsen, Sarah Makson

Services

Contestation de réclamations d'assurance, Véhicules autonomes, Gouvernement et secteur public, Transports

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

Bureaux BLG

Ca	lgary	
----	-------	--

Centennial Place, East Tower 520 3rd Avenue S.W. Calgary, AB, Canada T2P 0R3

T 403.232.9500 F 403.266.1395

Montréal

1000, rue De La Gauchetière Ouest Suite 900 Montréal, QC, Canada H3B 5H4

T 514.954.2555 F 514.879.9015

Ottawa

World Exchange Plaza 100 Queen Street Ottawa, ON, Canada K1P 1J9

T 613.237.5160 F 613.230.8842

Toronto

Bay Adelaide Centre, East Tower 22 Adelaide Street West Toronto, ON, Canada M5H 4E3

T 416.367.6000 F 416.367.6749

Vancouver

1200 Waterfront Centre 200 Burrard Street Vancouver, BC, Canada V7X 1T2

T 604.687.5744 F 604.687.1415



Les présents renseignements sont de nature générale et ne sauraient constituer un avis juridique, ni un énoncé complet de la législation pertinente, ni un avis sur un quelconque sujet. Personne ne devrait agir ou s'abstenir d'agir sur la foi de ceux-ci sans procéder à un examen approfondi du droit après avoir soupesé les faits d'une situation précise. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique si vous avez des questions ou des préoccupations particulières. BLG ne garantit aucunement que la teneur de cette publication est exacte, à jour ou complète. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sans l'autorisation écrite de Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.L., S.R.L. Si BLG vous a envoyé cette publication et que vous ne souhaitez plus la recevoir, vous pouvez demander à faire supprimer vos coordonnées de nos listes d'envoi en communiquant avec nous par courriel à desabonnement@blg.com ou en modifiant vos préférences d'abonnement dans blg.com/fr/about-us/subscribe. Si vous pensez avoir reçu le présent message par erreur, veuillez nous écrire à communications@blg.com. Pour consulter la politique de confidentialité de BLG relativement aux publications, rendez-vous sur blg.com/fr/ProtectionDesRenseignementsPersonnels.

© 2025 Borden Ladner Gervais s.E.N.C.R.L., s.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.